



Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉVOILEMENT DU RÉCIPiendaIRE DU PRIX D'EXCELLENCE JEAN-LOUIS-LEBEL

Edmonton, 22 mai 2014 – L'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA) est heureuse d'annoncer que M^e Gérard Lévesque sera le récipiendaire du prix d'excellence Jean-Louis-Lebel pour sa contribution d'envergure à la promotion de l'utilisation de la langue française dans l'administration de la justice.

Depuis son inscription au Barreau de l'Alberta et l'ouverture de son cabinet à Calgary, M^e Gérard Lévesque a plaidé à plusieurs reprises le statut du français devant les tribunaux albertains. Ses efforts ont réussi à obtenir un début de clarification de l'article 4 de la *Loi linguistique* de l'Alberta. C'est ainsi qu'en mars 2011, dans le dossier R. c. Pooran, la juge Anne Brown confirmait que les langues des tribunaux de l'Alberta sont l'anglais et le français et que les droits linguistiques énoncés à l'article 4 de la *Loi linguistique* ne sont en rien amoindris parce que le gouvernement albertain a omis d'adopter des dispositions réglementaires pour en favoriser la mise en œuvre.

M^e Lévesque est membre de l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta. Il est entre autres chroniqueur juridique pour l'hebdomadaire *Le Franco* et conseiller juridique de la Société franco-canadienne de Calgary.

L'implication communautaire de M^e Lévesque lui a valu en novembre 2007 un certificat d'honneur de La Cité des Rocheuses. En novembre 2008, l'ACFA régionale de Calgary lui a décerné le Prix Roger-Lalonde et un certificat d'honneur en témoignage de gratitude pour sa contribution exceptionnelle au développement et à l'épanouissement de la communauté francophone à Calgary.

M^e Gérard Lévesque recevra le prix d'excellence Jean-Louis-Lebel au banquet annuel de l'AJEFA qui aura lieu le vendredi 13 juin 2014 à The Derrick Golf Club situé au 3500 – 119 Street NW à Edmonton dès 18 h (cocktail). Nous accueillerons également M^e Evan Bergeron, avocat à La Nouvelle-Orléans (Louisiane) qui fera un parallèle entre l'accès à la justice en français en Louisiane et en Alberta.

Les personnes désirant se joindre à nous lors de notre banquet annuel peuvent s'inscrire en ligne à <https://ajefa.wufoo.com/forms/formulaire-dinscription-2014/> ou se procurer le formulaire d'inscription par téléphone au 780-450-2443 ou par courriel à bureau@ajefa.ca.

– 30 –

La mission de l'AJEFA est de faciliter l'accès au public aux services juridiques en français et de promouvoir l'utilisation de la langue française dans l'administration de la justice en Alberta.

Source : Fernande Bergeron
Directrice générale
780-450-2443
bureau@ajefa.ca